



Saint Loubès
Point Jeunes

POINT JEUNES

NOM :

PRÉNOM :



Né(e) le :

Sexe : F

M

Lieu de naissance :

1ère inscription :/...../.....

Adresse :

Téléphone :

Portable :

Mél : @

Portable 2 :



Père

Mère

Nom :

Profession :

Employeur :

Téléphone :

Poste :

Médecin :

DTP : BCG: Test BCG :

Maladie contractée : Rubéole Oreillons Rougeole Varicelle Scarlatine

Observations particulières (allergie, traitement, lunettes, régime alimentaire...)



Copie des pièces à fournir

Carte vitale

Assurance Responsabilité Civile

Attestation CAF n° :

Règlement intérieur (au verso)

Je soussigné(e) :

responsable légal de l'enfant :

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et :
- autorise le responsable de la structure à prendre, le cas échéant toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de mon enfant,
- autorise mon enfant à participer aux activités mises en place par la structure et à utiliser les transports si nécessaires.

Fait à Saint Loubès

Le :

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR DU "POINT JEUNES"

Ouverture/Accueil

Le "Point Jeunes" accueille les jeunes âgés de 11 à 17 ans. Il est ouvert tous les jours de la semaine aux horaires suivants :

- le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
- du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h

Les repas ne sont pas fournis par le "Point Jeunes": prévoir un pique-nique pour les sorties. Toutefois des solutions sont envisageables. Nous consulter !

Modalités d'inscription

Le dossier d'admission est établi dès le premier jour de fréquentation du "Point Jeunes" et sera valable pour l'année en cours. Ce dossier d'inscription comprend :

- une fiche de renseignements
- une photocopie attestation carte vitale
- une attestation CAF
- une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile incluant les dommages corporels.

Les inscriptions aux activités et sorties du "Point Jeunes" se font le premier jour de chaque semaine.

Il est **impératif** de signaler tout changement de coordonnées. Ceci afin d'être joint quand cela est nécessaire en cas d'annulation notamment.

Participation financière

L'accès au "Point Jeunes" et la participation aux activités sont gratuits, après une adhésion annuelle de 5€.

Pour les sorties nécessitant l'utilisation de transport en commun, une participation forfaitaire de 3 euros est demandée. Dans ce cas, le paiement est honoré à l'inscription.

Assurance

Les personnes inscrites au "Point Jeunes", doivent être couvertes par une assurance responsabilité civile. Un justificatif est remis lors de l'inscription.

Fonctionnement

Il est demandé à tous les utilisateurs du point jeunes de :

- respecter les locaux et le matériels,
- participer à tour de rôle au nettoyage des locaux,
- de jeter les papiers à la poubelle,
- surveiller son langage,
- ne pas fumer dans les parties communes conformément à la loi.

Exclusion

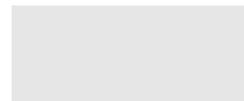
Une exclusion du "Point Jeunes" d'une semaine est prononcée au 3^{ème} avertissements signifiés par écrits :

- le 1^{er} avertissement contresignés par le responsable de la structure, l'animateur et le jeune concerné.
- le 2^{ème} et le 3^{ème} avertissement seront contresignés par le responsable de la structure, l'animateur référent, le jeune concerné et ses parents.

Les avertissements seront donnés dans les cas suivants :

- mise en danger d'autrui
- comportement excessif
- détérioration de matériel
- incorrection envers le personnel

« lu et approuvé »
Signature du participant :



Le Maire,
Pierre DURAND



« lu et approuvé »
Signature des parents:

